

		Procédure réf. 679
SOCIETE DE GESTION PREVOIR		Version : V3
POLITIQUE DE DIALOGUE ACTIONNARIAL		
Emetteur : Direction Générale	Destinataires : Tous collaborateurs	
Mise à jour du : 20 novembre 2025	Versions précédentes : <ul style="list-style-type: none"> - V2 du 8 février 2024 - V1 du 7 septembre 2022 	
Validé par : Direction Générale le 24 novembre 2025	Présenté au Conseil d'Administration	

SOMMAIRE

1. OBJET ET PERIMETRE DE LA PROCEDURE - 1 -
2. OBJECTIFS..... - 2 -
3. SUIVI DU DIALOGUE ACTIONNARIAL - 2 -

1. OBJET ET PERIMETRE DE LA PROCEDURE

La présente politique est applicable à la SOCIETE DE GESTION PREVOIR (la « Société »). Les présentes dispositions décrivent la politique de dialogue actionnarial dans le cadre de la gestion d'OPCVM et la gestion sous mandat.

Cette politique ne s'applique pas à l'OPCVM dont la gestion financière est déléguée à la société de gestion COMGEST (Prévoir Renaissance Vietnam).

2. OBJECTIFS

Les sociétés avec lesquelles les gérants dialoguent ne concernent pas uniquement les valeurs détenues en portefeuilles, mais aussi celles de la totalité de l'univers d'investissement suivi par les gérants.

La politique de Dialogue Actionnarial de la société de gestion vise à favoriser l'évolution des émetteurs vers des modèles de croissance durable par le biais d'échanges constructifs, elle se fait au travers d'un dialogue individuel avec les entreprises concernées :

- Cette approche consiste en une discussion bilatérale avec les entreprises sur trois grands thèmes :
 - Les enjeux financiers et extra-financiers matériels pour l'entreprise et la Société de Gestion Prévoir,
 - La gouvernance de l'entreprise,
 - Les sujets transversaux à forte matérialité : durabilité du *business model*, climat et biodiversité, *reporting* ESG, participation à des initiatives fortes (UN Global Compact, alignement accords de Paris...).
- Sur ces trois thèmes la Société a deux objectifs :
 - Evoquer les enjeux financiers et ESG matériels pour l'entreprise et Prévoir AM afin d'en mesurer les impacts potentiels positifs ou négatifs.
 - Sensibiliser, si le besoin s'en fait sentir, les entreprises et les inciter à améliorer leur communication sur les sujets ESG les plus matériels.

Les émetteurs ciblés en priorité sont ceux qui présentent des enjeux financiers ou extra financiers importants pour la Société de Gestion Prévoir.

Le dialogue auprès des sociétés concernées est réalisé lors des rencontres avec le management (rencontre, mail, échanges téléphonique, roadshow, one-to-one, one-to-few...).

3. SUIVI DU DIALOGUE ACTIONNARIAL

Le suivi de la Politique de Dialogue Actionnarial donne lieu à un *reporting* annuel.

Une consolidation de ces échanges sur les thèmes E, S et G est effectuée par la Société en complément du rapport sur les votes en Assemblées Générales.